

Image not found or type unknown



Fiche de paye obligatoire ou pas?

Par **fantaisie77**, le **15/11/2008 à 13:27**

Mon employeur a décidé de faire ma paye sur ordinateur a l'aide d'un logiciel et depuis je n'ai plus de fiche de paye et je ne peux plus la controler. Puis-je lui en réclamer une et est elle obligatoire? MERCI POUR VOTRE AIDE

Par **Visiteur**, le **15/11/2008 à 15:53**

bonjour,

un bulletin de paye est obligatoire et doit être conservé à vie (ou du moins jusqu'à la retraite).